ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 107795

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères concernant les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentés par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment de favoriser les rapprochements entre les services de l'État, comme un regroupement sur un même site. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

La directive nationale d'orientation des ambassades a pour objectif de faire de l'ambassade « le lieu naturel du service public à l'étranger ». Les implantations immobilières communes des services de l'État - diplomatique, consulaire, culturel, de défense et économique - se sont généralisées de façon notable obéissant en cela à la politique de rationalisation des biens domaniaux à l'étranger mise en oeuvre depuis quelques années. Les regroupements des missions économiques avec d'autres services de l'État sur un site unique sont déjà largement pratiqués. Ainsi, sur ses 155 implantations à l'étranger (hors postes à agents isolés), les services de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) sont regroupés avec les services du ministère des affaires étrangères dans 78 cas et des projets de regroupements supplémentaires sont en cours d'étude partout où cela est possible et utile pour le bon fonctionnement des services ou générateur d'économies pour l'État. Le regroupement des différents services de l'État sur un même site doit conduire à réaliser des économies d'échelle par la mise en commun de moyens et d'infrastructure. Il doit également permettre d'assurer une meilleure sécurité des locaux. Enfin, le regroupement permet la proximité des ambassadeurs avec les chefs des services placés sous leur autorité.

Données clés

Auteur : M. Francis Falala
Circonscription : Marne (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 107795
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10944
Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2087